



CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

Liste des délibérations examinées

Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal (Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération n° 19/2020 du 09 juin 2020)

Les délibérations :

- ✓ N° 37/2023 Subventions aux associations – Vote complémentaire
Délibération approuvée
- ✓ N° 38/2023 Restaurant scolaire de l'Ecole de Baratier/Saint Sauveur : Nouveau règlement intérieur
Délibération approuvée
- ✓ N° 39/2023 SIVU de l'Eau Potable de l'Embrunais : adhésion de la Commune de Saint André d'Embrun
Délibération approuvée
- ✓ N° 40/2023 Adhésion au service d'aide à l'archivage du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes
Délibération approuvée
- ✓ N° 41/2023 Admission des titres en non-valeur – Créances irrécouvrables
Délibération approuvée
- ✓ N° 42/2023 Décision Modificative n°2 – Réajustements budgétaires
Délibération approuvée

Fait à Baratier, le 20 novembre 2023

Le Maire,

Christine MAXIMIN

